

Page 1 : Edito, Amiante

Page 2 : Congrès confédéral, Plan de développement

Page 3 : Les spécialistes libéraux, Semaine bleue

Pages 4 et 5 : La réforme des retraites de 2003, Mutuelles

Page 6 : Sans papiers, Le minimum contributif, Moyen Orient, Congés payés

Page 7 : ULR de Grenoble et Sud-Isère, ULR Pays du Grésivaudan, Panel SORI, Alertes

Page 8 : SSR de la FCE, Agenda, Vécu en Palestine

Pages 9 et 10 : Détente et Culture

N°14 octobre 2006

Amiante

La CFDT a participé à une manifestation parisienne le 30 septembre pour obtenir réparation dans l'intérêt des victimes et futures victimes du scandale de l'amiante.

Peu d'actions sont engagées dans le département de l'Isère sur ce sujet.

Nous souhaiterions avoir votre avis sur cette question et faire un état des lieux. Vous pouvez faire remonter vos connaissances sur ce sujet en écrivant à l'UTR.

Edito

Un moment fort de notre organisation syndicale s'est déroulé en juin avec la tenue à Grenoble du congrès confédéral de la CFDT.

Sans reprendre ici les débats qui ont eu lieu, entre autres sur l'épisode des retraites de 2003, la protection sociale, l'Europe ou la démocratie interne à la CFDT, une nouvelle équipe a été mise en place, et un secrétaire national visiblement conforté dans la position d'un syndicalisme de compromis.

C'était aussi la 1ère fois dans la CFDT que l'UTR était reconnue comme un syndicat, avec le pouvoir non seulement de s'exprimer, mais aussi de voter. Le congrès a aussi mis en place une nouvelle charte financière pour les retraités avec une cotisation à 0,50% du montant des retraites à partir de 2007 (cotisation aujourd'hui à 0,45%, qui se rapprochera ainsi de celle des salariés qui est à 0,75% du salaire).

J'HÉSITE ENTRE
LES RESTOS DU
COEUR,
L'ALPHABÉTISATION
ET LE PARRAINAGE
DES JEUNES...

TU POURRAIS
COMMENCER
TON
EXPÉRIENCE
DU BÉNÉVOLAT
EN M'AIDANT
À FAIRE LA
VAISSELLE !



0,20% du montant de leur retraite une fois qu'ils ont soustrait les déductions fiscales.

Pour en revenir aux suites du congrès confédéral, 3 questions au moins se posent à nous dans l'année qui vient :

- la préparation des négociations de 2008 sur les retraites,

- la dérive de la protection sociale,
- la construction Européenne,

tout cela sur fond d'élections présidentielle et législatives.

Sur le dossier de l'évolution des retraites, nous devons faire connaître notre point de vue de manière à peser sur la décision. Nous tiendrons pour cela quelques réunions en 2007 et élaborerons des textes que nous ferons parvenir à la confédération CFDT.

En ce qui concerne la protection sociale, nous pouvons constater une dérive des dépenses (augmentation des tarifs de soins) et un remboursement de la Sécurité Sociale qui s'effrite et qui risque de baisser à 50% dans les 10 ans qui viennent. Ceci excluant de fait les plus démunis qui ne pourront avoir recours à une mutuelle.

Quant à la construction d'une Europe sociale, j'espère qu'elle sera au centre des débats de l'élection présidentielle. En effet, de nombreuses réponses pour lutter contre les effets pervers de la mondialisation ne peuvent voir le jour qu'au niveau européen. La croissance et l'emploi, les problèmes écologiques, le service public, autant de secteurs sensibles de notre vie quotidienne qui passent par de vraies réponses communes des responsables politiques européens.

Sur l'ensemble de ces sujets, nous avons déjà travaillé, mais nous devons continuer à réfléchir et agir pour faire entendre notre voix.

Si nous voulons continuer à oeuvrer pour une société plus juste et plus solidaire, alors oui, il faut être syndiqué, alors oui, il faut développer un rapport de force et être présent dans l'action..... même à la retraite !

Jean Pierre Luppi

J'étais au congrès confédéral : par Andrée Milési

Tout d'abord, je voudrais dire que j'ai été très fière d'être déléguée de notre UTR, avec Jean-Pierre Luppi, à ce congrès. Je m'y suis donc rendue les 5 jours durant à l'Alpexpo. Comme tous les congressistes, j'ai été très indisposée par la chaleur qui régnait dans cette grande salle, toute noire, assise avec 1500 personnes pendant des heures sur des fauteuils très inconfortables. Jean-Pierre et moi, étions installés devant ce qui nous a permis de voir de près tous les intervenants et de bien suivre leurs interventions. Les gens ne devaient pas être très heureux de notre "climatisation grenobloise" ! Dommage pour notre réputation. L'organisation impeccable a rattrapé cet inconvénient.

J'ai été frappée par le fait que tout le congrès s'est passé à la tribune. Cinq jours d'interventions ! Je m'attendais à des ateliers, mais non. En dehors des séances, j'ai apprécié de pouvoir discuter avec nos militants et militantes qui assuraient l'accueil, la sécurité, l'organisation (monstre) de ces journées. Ils pouvaient suivre les discours sur la télévision et ainsi oublier un peu la chaleur. J'ai bien apprécié aussi de pouvoir rencontrer et parler avec les "pontes" de l'UCR, à la Bourse. J'ai même pu discuter un peu avec le secrétaire national du SGEN. J'ai même failli bousculer Nicole Notat à l'entrée d'Alpexpo et j'ai déjeuné avec un représentant d'un syndicat de l'Ukraine ! Je n'ai pas pu intervenir à la tribune comme prévu,

faute de temps, mais je me suis dit que cela aurait été difficile, après tous ces brillants orateurs. Notre texte est resté affiché plusieurs jours dans le hall.

De tous les intervenants, les uns captivants, les autres un peu moins, j'ai été frappée par le nombre de femmes qui ont parlé. Bravo ! La jeune Julie Coudry de la Confédération Etudiante, petite brunette à l'oeil pétillant, a galvanisé la foule qui l'a applaudie debout. Mais bien sûr, pour moi, ce sont les interventions de François Chérèque qui m'ont le plus impressionnée. Il a été clair, convainquant, sans langue de bois, regardant et analysant tous les problèmes en face. J'ai été

ce sont les interventions de François Chérèque qui m'ont le plus impressionnée

très dynamisée par la façon dont il a précisé le rôle et les objectifs de la CFDT. J'ai surtout retenu que nous devons tous, retraités ou pas, à la base, faire remonter nos réflexions, nos propositions, mêmes si elles sont simples, pas très approfondies, afin que nos représentants ne soient plus seuls à intervenir et à décider.

Pour conclure, je n'ai pas regretté cette semaine. Je l'ai vécue à fond, passionnée par ce que j'ai entendu, les rencontres que j'ai faites et l'optimisme qu'elle m'a donné pour continuer à militer encore à la CFDT.

Développer l'UTR

De nombreux départs en retraite de syndiqués CFDT ont déjà eu lieu et d'autres encore plus nombreux sont prévus dans les années qui viennent. Pourquoi continuer à être syndiqué si ce n'est pour appartenir à un collectif poursuivant des objectifs de solidarité et de défense du droit des citoyens dans la cité.

Certains syndicats possèdent des sections syndicales de retraités et les futurs retraités se voient proposer par leur syndicat la poursuite de leur adhésion. Un adhérent sur trois salariés continue son adhésion au moment du départ à la retraite. Si le résultat est déjà intéressant, il serait souhaitable que les syndicats proposent systématiquement la poursuite de la syndicalisation, ce qui n'est pas toujours le cas.

Pour les autres syndicats (par exemple, l'agro-alimentaire, les

services, la santé-sociaux, l'enseignement privé, la banque...) qui n'ont pas de structure de retraités, la situation est bien plus désastreuse, puisque les futurs retraités syndiqués ne sont que 10% environ à poursuivre leur adhésion syndicale.

Heureusement, certains d'entre eux, convaincus de l'utilité du syndicalisme retraité, reviennent quelques années plus tard, mais la perte reste forte, sans autre explication que l'absence de sollicitation de la part de leur syndicat au moment du départ en retraite.

Pour les personnes retraitées dont les syndicats n'ont pas de SSR, (Section Syndicale de Retraité), nous avons mis en place avec l'aide financière de l'UCR et en accord avec les syndicats concernés, un plan de développement sur 2 ans. Ce plan se manifeste par l'envoi aux personnes retraitées anciens adhérents CFDT que nous

connaissons par le fichier, d'un premier courrier de contact puis de "Repères" (journal de l'UTR) et de "Fil Bleu" (journal de l'UCR). Ceci se fait après accord des intéressés qui sont libres de changer d'avis s'ils le souhaitent.

Parallèlement, des correspondants chargés du suivi de terrain s'organisent dans les 7 ULR (Unions Locales de Retraités). Leur rôle consiste à prendre contact avec ces personnes et à leur apporter une information plus personnalisée. Nous espérons que cette initiative sera couronnée de succès, ceci d'autant plus que sur le terrain vous soutiendrez cette démarche.

PS : Nous sommes intéressés par vos réactions. Vous pouvez écrire au journal, pour donner votre avis ou lancer des idées pour développer la syndicalisation.

Daniel Ruquet

Les spécialistes libéraux

Trois organisations de médecins libéraux appellent les chirurgiens anesthésistes et obstétriciens (environ 500 professionnels) des cliniques privées du secteur 1 à pratiquer des "compléments d'honoraires".

Cette annonce est illégale car elle entraîne des dépassements à la charge des patients. Cette annonce est indécente, car elle met gravement en cause l'accès aux soins pour tous. Son application conduirait les patients qui n'ont pas les moyens financiers à renoncer à des soins pourtant indispensables.

Cette annonce est mensongère, quand les médecins pensent que les mutuelles rembourseront ces dépassements. En effet les méde-

cins n'ont aucun pouvoir pour décider ce que les mutuelles remboursent et ce qui restera à la charge des patients.

De surcroît, cette annonce intervient alors que le pouvoir d'achat des ménages est fortement touché par l'envolée des prix du carburant, des dépenses de logement et d'alimentation.

Cependant, il est souvent difficile à un patient de s'opposer à de telles attitudes des médecins, mais rien dire serait cautionner un système où se développent les majorations d'honoraires, les dépassements, voir les "dessous de table".

Si certains acteurs de la santé ne respectent pas les règles établies, et utilisent de telles méthodes, c'est l'ensemble du système qui est en péril et ce seront les plus défavori-

sés qui seront les principales victimes désignées.

Nous désapprouvons pleinement ces pratiques et invitons nos adhérents à leur faire échec. Nous espé-

Cette annonce est mensongère, quand les médecins pensent que les mutuelles rembourseront ces dépassements.

rons que vous pourrez nous relater ces abus afin que nous puissions agir auprès de l'Assurance maladie pour dénoncer ces pratiques, (en respectant l'anonymat des personnes concernées).

Nous interpellons aussi les pouvoirs publics si nous sommes mis au courant de telles pratiques sur le département.

Dans le cadre de la Semaine Bleue, qui a lieu

du 16 au 21 octobre,

nous avons proposé, avec les autres organisations syndicales, des rassemblements, un point de presse et des distributions de tracts sur les marchés, ainsi qu'une entrevue à la Préfecture pour :

Le relèvement des basses retraites au niveau du SMIC.

Différentes études font état de l'érosion du pouvoir d'achat des retraités. Un certain nombre de hausses ont affecté le pouvoir d'achat des retraités, surtout de ceux qui disposent des plus basses retraites : ce sont celles relatives aux dépenses de santé, au coût de l'énergie, au montant des loyers....

La problématique est d'éviter un décrochage dans le temps entre les salaires et les pensions de retraite. Nous réaffirmons la nécessité de faire progresser le pouvoir d'achat de tous les retraités, avec une progression plus

Semaine Bleue : journée d'action du 19 octobre

substantielle des plus basses retraites.

Le 19 octobre manifestons notre mécontentement par des distributions de tracts sur les marchés et en intervenant auprès des pouvoirs publics

La revalorisation des retraites en fonction du salaire moyen.

Les retraités doivent participer aux fruits de la croissance.

Les retraités doivent partager les bénéfices de la croissance. Comme le travail salarié, les activités des retraités représentent une forme de participation à la vie de la société. En effet,

les retraités contribuent à la vie économique et associative du pays.

L'évolution du PIB (produit intérieur brut) pourrait constituer un paramètre économique servant de base de discussion en vue de la redistribution d'une part de la croissance en faveur de la population retraitée.

La prise en charge de la perte d'autonomie dans le cadre de la Sécurité Sociale.

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) enferme les personnes âgées dans un ghetto qui les éloigne des salariés. Il faut supprimer cette coupure



la réforme des retraites de 2003

Nous avons décidé de faire cet article récapitulatif sur la réforme des retraites pour en vérifier la réalité.

Ceci nous aidera à préparer notre position sur les négociations qui doivent avoir lieu en 2008.

Cet article peut aussi provoquer des réactions car nous ne pensons pas avoir la vérité sur cet épineux sujet. Alors réagissez en écrivant au journal.

La loi sur les retraites de 1993, loi Balladur, ne concernait que le régime général et les régimes alignés (salariés agricoles et non salariés : exploitants agricoles, commerçants, artisans, industriels et professions libérales et religieuses).

La loi Fillon du 21 août 2003 réforme les plus importants régimes de retraites : régime général, régimes des fonctions publiques (de l'Etat, hospitalière et territoriale) et régime des non salariés, à l'exception des régimes spéciaux de retraites des grandes entreprises publiques.

(Une réforme du régime de retraite des industries électriques et gazières a été mise en oeuvre avant la loi Fillon pour modifier son mode de financement, en particulier par l'adossement de ce régime au régime général et aux régimes complémentaires des salariés du privé Agirc-Arcco, et son organisation par la création d'une caisse autonome.)

La loi Fillon ne modifie pas les pensions liquidées; sa mise en application s'est faite à compter du 1er

janvier 2004 et elle s'applique de manière progressive aux futurs retraités.

Près de 90 textes réglementaires étaient nécessaires pour sa mise en oeuvre. La quasi-totalité des textes est désormais publiée.

Cette loi met en place un processus d'adaptation du système d'assurance vieillesse aux évolutions démographiques et économiques. Elle prévoit des étapes successives et des rendez-vous tous les 4 ans (2008, 2012) pour programmer l'ajustement progressif de la durée d'assurance en fonction des gains d'espérance de vie à 60 ans.

La réforme établit un lien étroit entre l'emploi des seniors et la politique des retraites, en faisant de l'allongement de la durée d'assurance une mesure essentielle pour équilibrer les régimes et conserver un haut niveau de retraite.

Elle réaffirme le choix d'un système par répartition, prend en compte des préoccupations d'équité entre assurés et entre régimes et accroît les marges de choix des assurés.

Par un décret du 9 septembre 2004, les régimes complémentaires se sont adaptés à la réforme de la loi de 2003 et de nouveaux régimes complémentaires ont été créés, par exemple pour la fonction publique.

Principes généraux de la réforme

- Réaffirmation du choix de la répartition.

- Principe du "revenu de remplacement" : pension en rapport avec les cotisations versées donc le revenu d'activité.

- Le minimum de toutes les pensions, (retraites de base et complémentaires confondues), devra être égal à 85% du SMIC en 2008, pour une carrière complète.

- Reconnaissance des carrières longues avec départ possible avant 60 ans pour les personnes ayant travaillé plus de 40 ans, salariés ayant débuté très jeunes une activité (14 à 17 ans).

- Possibilité de racheter des trimestres, (au maximum 12 trimestres soit 3 ans).

- Mise en place d'un dispositif permettant aux assurés de mieux connaître leurs droits à pension dans tous les régimes auxquels ils ont cotisé (relevé de carrière).

- Les pensions continuent à être revalorisées selon la hausse des prix.

- Négociation tous les 3 ans pour permettre de faire bénéficier les retraités des fruits de la croissance.

Des négociations obligatoires entre les partenaires sociaux sur le maintien en activité des salariés âgés et sur la prise en compte de la pénibilité du travail sont en cours de finalisation.

PUISQUE C'EST TOI
QUI VA DEVOIR
PAYER MA RETRAITE...



... VEUX-TU
QUE JE TE LAISSE
MA PLACE MAINTENANT...



... OU QUE JE TRAVAILLE
LE PLUS LONGTEMPS
(POSSIBLE?)



La réforme dans le régime général

La pension de base est un pourcentage du salaire de référence, ce pourcentage est appelé "taux". La pension est calculée en appliquant au salaire de référence, (appelé salaire annuel moyen) un taux variant de 25 à 50%. Dans tous les cas, sans autre condition, le taux plein de 50% est accordé à partir de 65 ans.

A partir de 60 ans, on peut demander sa liquidation de retraite :

- Avec une pension à taux plein, c'est à dire à 50%, pour 160 trimestres validés, tous régimes confondus.

- Avec une pension au taux minoré "décote" (depuis la réforme de la loi Fillon la réduction par année manquante est ramenée de 10% à 5% par an de 2004 à 2013).

La loi d'août 2003 institue une majoration du taux de la pension, égale à 3% par an ou 0,75% par trimestre, appelée surcote.

Elle vise à avantager le prolongement de l'activité au-delà de 60 ans pour ceux ayant une carrière complète et qui ne demandent pas la liquidation de leur retraite.

Les assurés qui n'ont pas 160 trimestres à 65 ans, et qui continuent leur activité salariée, bénéficient de la majoration de 2,5% par trimestre cotisé après 65 ans.

Les personnes handicapées ont la possibilité de partir en retraite à 55 ans si elles justifient d'un taux d'incapacité de 80%.

Calcul de la pension : la pension est calculée sur les 25 meilleures années à partir de 2008. Le passage de la durée de référence de 150 à 160 trimestres est progressif à raison de 2 trimestres par an de 2004 à 2008. Pour les pluripensionnés, les 25 meilleures années seront prises en compte au prorata de la durée d'assurance dans chaque régime.

La pension de réversion est simplifiée et sera fusionnée à terme avec la pension de veuvage. Elle reste égale à 54% de la pension du défunt. Elle peut être partielle car elle reste soumise à un plafond de ressources pour la veuve, le veuf ou le nouveau couple. L'écrêtement à 52% des deux pensions est supprimé. Les conditions de mariage et de remariage sont supprimées. L'âge ouvrant droit est de 52 ans en juillet 2005, 51 ans en juillet 2007, 50 ans en 2009 et sans condition d'âge en 2011.

Revalorisations : toutes les pensions, y compris le minimum contributif et la réversion, sont revalorisées en début d'année selon le montant de la hausse des prix prévue pour l'année à venir.

Pour financer la mesure "carrières longues", la cotisation vieillesse des salariés est majorée de 0,2 point en janvier 2006.

La réforme dans les fonctions publiques

Le calcul de la pension est maintenu sur le salaire des 6 derniers mois, avec un maximum de 75% de ce salaire.

La durée d'activité pour avoir une retraite à taux plein est alignée sur le régime général. Elle passe progressivement de 37,5 ans à 40 annuités en 2008, de 150 à 160 trimestres, à raison de 2 trimestres supplémentaires par année.

Le minimum de pension est relevé pour passer progressivement à l'indice 227 pour une carrière de 40 ans, à raison de un point par an de 2004 à 2013, de l'indice actuel de 216 à l'indice 227.

La revalorisation des retraites sur les salaires est supprimée. Les pensions seront revalorisées, en début d'année, selon le montant de la hausse des prix prévue pour l'année à venir.

L'âge d'entrée en cessation d'acti-

page 5
vité passera de 55 à 57 ans d'ici 2008. Il faut avoir 33 années de cotisations tous régimes dont 25 dans la fonction publique.

La pension de réversion devient identique pour les hommes et les femmes : 50% de la pension du décédé, sans condition d'âge ni de ressources. Le total des ressources ne peut être inférieur au minimum vieillesse.

Un régime additionnel par points permet d'obtenir une retraite supplémentaire à la pension de base. Il prendra en compte la partie du salaire non soumise à cotisations pour la retraite. Il s'agit des primes mais sans dépasser 20% du traitement indiciaire. La cotisation de 10% est répartie pour moitié entre le salarié et l'employeur.

La bonification d'un an par enfant né avant janvier 2004 est maintenue. Pour les enfants nés à partir de janvier 2004, la bonification est de 6 mois. Dorénavant, la bonification est accordée tant aux femmes qu'aux hommes à condition qu'il y ait eu interruption de l'activité. Les femmes bénéficient en plus d'une bonification de 6 mois pour les enfants nés après le recrutement dans la fonction publique.

**Alain Camagne et
Solange Garrigues.**

Mutuelles

Afin que chacun puisse avoir accès à un contrat de couverture complémentaire collectif, l'UCR (Union Confédérale des Retraités) a conclu des accords avec 2 mutuelles, l'UMC et la Mocen.

Ces contrats permettent à tous les retraités qui le désirent, et qui n'ont pas la possibilité de couverture complémentaire collective, de choisir l'une ou l'autre de ces propositions.

Pour contacter ces mutuelles vous pouvez soit le faire directement, soit écrire au journal qui vous transmettra les informations. Pour adhérer il faut avoir sa carte CFDT retraité.

Uniformiser le minimum contributif

Créé en 1983, grâce à l'action de la CFDT, le minimum contributif permettait, de porter, avec la part de la retraite complémentaire, le total minimal des pensions perçues à 95% du SMIC net (il faut bien entendu avoir droit à une retraite complète au niveau du nombre de trimestres).

Au cours du temps, le minimum contributif s'est nettement dévalorisé, de l'ordre de 20%.

Aujourd'hui, le total minimal des pensions (pensions de base et complémentaires) perçues ne représente plus que 75% du SMIC net.

La loi du 21 août 2003 a fixé un objectif de retraite garantissant aux salariés ayant cotisé sur la base du SMIC, et pour une carrière complète, un niveau de pension minimum égal à 85% du SMIC net. La programmation en trois étapes de la revalorisation du minimum contributif, tous les 2 ans, ce qui représente 9,7 % d'ici au 1er janvier 2008, ne suffira pas.

Ce rendez-vous de 2008 apparaît donc comme une étape incontournable. En tout état de cause, ce rapport de 85% doit à minima garder sa valeur au fil du temps. Dans cet objectif, il faudra envisager un mécanisme qui évite la dégradation des retraites déjà liquidées.

L'UCR-CFDT rappelle sa revendication d'une harmonisation des différents niveaux de minimum contributif actuellement existants.

Dans cette perspective, l'UCR-CFDT mettra tout en œuvre, avec l'appui de la Confédération, pour obtenir, notamment, les mesures nécessaires à une revalorisation convenable des retraites et surtout la réévaluation du minimum contributif.



Sans-papiers et sans espoir

Plusieurs dizaines de milliers d'enfants entament l'année scolaire comme clandestins.

Le Moyen Orient

Alors que la force internationale de l'ONU se met en place au Sud Liban, l'aide humanitaire s'organise. La Confédération internationale des syndicats libres appelle toutes ses organisations à participer à l'effort de reconstruction, avec la Croix Rouge Libanaise.

Rappel de la position CFDT sur le Moyen Orient **"la CFDT a condamné l'enlèvement par le Hezbollah des soldats israéliens ... mais refuse d'accepter la riposte militaire disproportionnée d'Israël contre les populations civiles et les services vitaux"...**

Les droits des peuples, qu'ils soient Libanais, Palestinien, Israélien, doit passer avant toute considération guerrière, en vue d'une solution politique pour une paix juste et durable..."

De nombreuses manifestations ont eu lieu dans le département, mais la cfdt est restée bien muette. Un certain nombre d'adhérents de l'UTR ont participé à ces manifestations pour une paix juste et durable.

Une circulaire très restrictive. Sans mélanger la situation des élèves sans papiers et celle, plus générale, des personnes en situation irrégulière, la CFDT s'insurge contre l'interprétation restrictive de la circulaire Sarkozy. Ce texte ministériel comprend 6 critères, entre autres, la résidence en France depuis 1 an, la naissance de l'enfant en France, ou sa résidence habituelle sur le territoire national avant l'âge de 13 ans...

Mais ces six critères de régularisation de la circulaire sont devenus cumulatifs, retrécissant d'autant les possibilités de régularisation.

30 000 mille dossiers ont été déposés et un critère arbitraire a fixé à 6000 le nombre de régularisations. Ceux qui correspondent aux critères mais sont au-delà des 6000 ne verront plus leur dossier étudié et seront donc expulsés.

Il nous faut donc rester mobilisés sur ce sujet, au côté de RESF (Réseau Education Sans Frontière).

Les congés payés ont 70 ans

Un certain nombre d'entre vous se souviennent de mai-juin 1936. **"Chaque jour à la mi-journée, j'accompagne ma mère qui porte le repas de mon père qui occupe l'usine."**

Cette grève générale a permis d'obtenir les 40 heures, les DP (Délégués du Personnel), les conventions collectives et les congés payés.

Reste à conquérir le droit aux vacances, car congés payés ou retraite, n'est pas synonyme de vacances pour ceux qui ont de faibles revenus....

ULR "Grenoble Agglomération et Sud Isère "

Suite à l'assemblée générale du 20 mars 2006, le nouveau Conseil a élu son Bureau composé de : Bernard ALBERT, Antoine BOCQUET, Claude DIVRY, Andrée MILESI, Christian REMOND, Paul-André VANICAT et Carlos VASQUEZ-MARQUINEZ.

Le Conseil du 18 septembre a élu à l'unanimité comme Secrétaire Général Antoine BOCQUET.

Christian REMOND, qui ne se représentait pas, continue à représenter l'ULR au Conseil de l'UTR

de l'Isère avec Bernard ALBERT comme suppléant.

Autres décisions prises par le Conseil :

- Poursuite de la diffusion du tract national U.C.R. sur les marchés de Grenoble et son agglomération, ainsi qu'à La Mure.

- Mise en œuvre d'un syndicalisme de proximité en développant les rencontres des adhérents par secteurs géographiques.

- Dans le cadre de la Semaine Bleue :

Une participation est demandée

aux adhérents intéressés à la matinée d'échanges organisée par le C.L.A.R.G. (Comité de Liaison des Associations de Retraités Grenoblois) mercredi 18 octobre 2006

de 8h30 à 13h00,
salle SCI-CIPRA-PREALLIANCE,
47 avenue Marie Reynoard, à Grenoble, sur le thème de la Semaine bleue:
" Jeunes et Vieux ensemble dans la Cité ".

ULR du Pays du Grésivaudan

Dès maintenant, reprenez la date du **21 novembre 2006**

Le matin : **Assemblée générale de l'ULR**

L'après-midi : **intervention du Docteur De Galbert** (du centre de prévention des Alpes) **sur le SOMMEIL.**

Vous recevrez d'autres informations ultérieurement sur ces 2 réunions qui se tiendront à Brignoud.

Observatoire des retraites individuelles

La "CFDT cadres" organise un observatoire des retraites individuelles, pour mesurer la réalité et l'évolution du pouvoir d'achat des retraités.

Ils ont eu 241 réponses l'an dernier. Ceci est insuffisant pour avoir une approche statistique fiable du problème. Il serait donc intéressant que des adhérents de notre UTR rentrent dans ce panel. Ceci permettrait à l'UTR d'être demain plus performante lorsque elle évoque l'érosion permanente du pouvoir d'achat des retraités.

Nous attendons beaucoup de vous pour améliorer et développer le panel qui nous donnera des indications précieuses pour l'action que nous menons sur l'amélioration des basses pensions.

Bulletin d'inscription SORI à envoyer à la CFDT cadres.

personnalisé et confidentiel me permettant de mesurer l'évolution de mon pouvoir d'achat.

Nom..... date

Prénom..... signature

Adresse

rue.....

code postal.....

ville.....

Conformément à la loi informatique et liberté, les participants au panel SORI sont avisés que leurs réponses sont traitées de façon anonyme et ne sont pas communiquées. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant auprès de

Je m'inscris au panel SORI et j'ai noté que je m'engage à répondre au questionnaire annuel qui me sera proposé. En échange, je recevrai un document

CFDT Cadres
47, avenue Bolivar
75950 PARIS cedex 19

ALERTES

C'est une association départementale créée en 2002 et soutenue par le Conseil Général, qui interpelle, propose, agit et veille à l'application des décisions annoncées par les pouvoirs publics.

Elle regroupe les différents acteurs des secteurs gérontologiques :

- les personnes âgées et leurs associations,
- les familles et leurs associations,
- les établissements pour personnes âgées,
- les associations d'aide à domicile,
- les professionnels,
- les CCAS,
- le Conseil Général de l'Isère,
- l'association "vieillir c'est vivre".

l'UTR CFDT est adhérente, c'est Louis Liénard notre représentant.

La dernière Assemblée Générale a eu lieu le 21 juin 2006. Le rapport d'activité a rappelé les 2000 signatures de la pétition sur le manque de personnel dans les établissements et a parlé de la préparation du schéma gérontologique et de l'organisation de 4 débats au "Café des âges".

Des orientations ont été débattues :

- prise de position sur le plan "Solidarité - Grand Âge"
- création de 3 groupes de travail :
 - ° la personne âgée et l'hôpital,
 - ° la place et le rôle des familles dans les établissements,
 - ° l'intergénérationnel,
- rapprochement avec les associations du secteur du handicap.

Enfin, Alertes a écrit au Préfet pour lui demander une entrevue sur l'application du plan "Solidarité - Grand Âge" dans le département.

SSR Fédération Chimie Energie contre la fusion GDF - SUEZ

La FCE-CFDT est **CONTRE** la privatisation de Gaz de France, et **CONTRE** la fusion GDF/SUEZ puisque ceci entraîne à terme la privatisation de Gaz de France.

La FCE-CFDT propose une alternative : les participations croisées entre les deux groupes.

En regard du contexte et de l'ouverture des marchés, un partenariat avec un autre industriel est posé. Trois solutions se présentent :

1) GDF se développe seul.

Depuis plus de 10 ans, avec l'effondrement de l'empire soviétique, le marché des pays de l'Est s'est ouvert. GDF a connu une phase d'expansion intéressante.

Toutefois, les offres se raréfiant et les prix de rachats augmentant, les conditions ne sont plus aussi bonnes pour GDF qui n'a pas les moyens financiers suffisants pour s'imposer seul.

Dans cette configuration, la compétitivité de GDF sera entamée. Quant au développement de GDF dans le secteur de l'électricité, ses capacités financières actuelles ne lui permettent pas d'acquérir une autonomie dans la production électrique.

2) GDF fusionne avec EDF.

Ce projet de fusion paraît naturel. Il a l'avantage d'avoir l'adhésion des salariés des deux entreprises. Mais du fait de la position dominante de ce nouveau groupe, et, compte tenu des règles communautaires

agenda

14 novembre bureau de l'UTR

23 novembre réunion à Voiron des secrétaires, trésoriers et correspondants des ULR et des SSR

5 décembre Conseil UTR

14 et 15 décembre Congrès de l'URR (Union Régionale des Retraités de Rhone-Alpes).

dans ce domaine, des contreparties importantes (cessions d'actifs) seraient exigées par la Commission Européenne.

La fusion de ces deux groupes, aurait des conséquences néfastes sur l'emploi.

3) GDF fusionne avec Suez

Pour la CFDT, le projet industriel proposé a du sens. Ce nouvel ensemble, un des leaders du secteur énergétique européen, serait en capacité d'offrir à ses clients des offres multiénergies et multi-services dans tous les pays où il serait présent.

Toutefois, cette fusion entraîne de fait la privatisation de GDF. Cette privatisation annoncée serait en totale rupture avec les engagements pris par le gouvernement en 2004 sur la participation de l'Etat à 70 % minimum dans le capital de GDF. Pour la CFDT, la maîtrise des installations gazières est stratégique et doit rester publique.

C'est la seule condition pour préserver l'indépendance énergétique, la continuité de fourniture et la qualité du service rendu aux clients.

Pour la CFDT, il existe une autre alternative à la fusion : les participations croisées.

Citons deux exemples : celui de Renault avec le japonais NISSAN et par le passé, les participations croisées nouées entre GDF et Total dans leurs sociétés de transport de gaz naturel en France.

Il existe plusieurs façons de croiser les capitaux. Afin de convaincre de la faisabilité de cette solution, la

FCE-CFDT a élaboré quelques scénarii possibles, dont celui qui suit, donné à titre d'exemple.

Par des montages financiers ad hoc, Suez et GDF deviennent chacun propriétaire d'une partie de l'autre. Cette opération peut se faire par augmentation de capital, de gré à gré. Dans cette configuration, la part de l'Etat dans GDF ne descend pas en dessous de 70%. GDF entre au capital de Suez à un niveau à définir avec d'autres actionnaires (Caisse des Dépôts et consignations, CNP, Areva...), permettant une minorité de blocage dans Suez.

Le Groupe Suez souscrit à une augmentation de capital de GDF.

Avantages des participations croisées :

- GDF reste à 70% propriété de l'Etat, l'Etat peut donc peser sur les décisions de l'entreprise.

- Suez n'est plus « opéable » et les salariés ne risquent plus de voir leur entreprise démantelée.

- GDF peut construire sereinement des partenariats avec Suez (Centrales électriques, prise de participations dans d'autres énergéticiens...).

- Le processus est réversible : si des incompatibilités ou des divergences apparaissent, il suffit de revendre les participations.

- Les contraintes venant de la Commission Européenne se limitent à certaines opérations communes.

- Les entreprises continuant à avoir leur vie propre, elles gardent la maîtrise de leur politique sociale et conservent leur culture d'entreprise.

Notre proposition préserve l'avenir tant des entreprises que des salariés.

Véçu en Palestine

Des membres de la CFDT ont participé au mois de mai à une mission de 9 personnes en Palestine et Israël, organisée par "Solidarité avec les Groupes d'Artisans Palestiniens".

Ils veulent vous faire partager ce qu'ils ont vu et entendu sur le terrain. Deux semaines de vie et de rencontres avec des familles, des associations des élus, des universitaires, des fermiers, ...

La vraie question en Palestine : l'occupation.

**lundi 20 novembre 2006 de 14 h. à 17 h.
salle 161 – Bourse du Travail à Grenoble**

Geneviève Colombani